



**IMPACT DE L'ORGANISATION DU DIXIEME SOMMET DE
LA CEN-SAD SUR L'ECONOMIE BENINOISE**

septembre 2008

SOMMAIRE

Synthese	3
Introduction.....	5
I. Presentation de la cen-sad	7
II. Coût de l'organisation du sommet pour l'Etat	9
a. Les exonérations.....	10
b. La réalisation d'infrastructures et la viabilisation des sites	12
c. L'acquisition d'équipements de télécommunication.....	12
d. Le financement du comité d'organisation	13
e. La réalisation de coffrets et financement de l'hébergement des hôtes par le ministère de l'artisanat et du tourisme pour la promotion de la destination Bénin.....	13
III. Participation du secteur prive a l'organisation du sommet	14
IV. Impact de court terme du sommet.....	16
a. Impact sur les infrastructures	16
b. Impact sur l'activité hôtelière.....	16
c. Impact sur l'emploi.....	17
d. Impact sur le crédit et la monnaie.....	19
e. Impact sur l'inflation.....	20
f. Impact sur la croissance économique	21
V. Impact de moyen et long termes du sommet.....	24
a. Impact de l'agrandissement de la piste de l'aéroport	24
b. Impact sur le secteur touristique.....	24
Annexe.....	29

SYNTHESE

La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) a été créée le 4 février 1998 à Tripoli à l'issue du Sommet tenu sur l'initiative du Colonel MOUAMMAR AL KADDAFI, Guide de la Révolution du Grand El Fateh, à laquelle ont pris part plusieurs chefs d'Etats Africains. Trente (30) pays repartis en Afrique de l'Ouest, du Nord, de l'Est, et du Centre, assistent aux activités de la CEN-SAD. La CEN-SAD représente, avec ses 13,4 millions de km², 45% de la superficie de l'Afrique, ses 411,2 millions d'habitants, 48,2 % de la population de l'Afrique. Le Produit Intérieur Brut (PIB) réel est évalué à 287,328 milliards de dollars, soit 44 % de celui de l'Afrique, estimé en 2004 à 653,6 milliards de dollars. Dans la mise en œuvre de ses objectifs, la Communauté organise tous les ans, un Sommet qui connaît la participation des leaders et Chefs d'Etat membres, des Experts, du Président de la Commission de l'Union Africaine et d'un grand nombre d'Organisations et Institutions Internationales. C'est dans ce cadre que s'est tenue à Cotonou, 17 au 18 juin 2008, le dixième sommet de la CEN-SAD.

Pour assurer le succès de ce sommet, les finances publiques béninoises et les

opérateurs privés ont été largement mis à contribution. Ainsi, Les dépenses de l'Etat se situent à plusieurs niveaux à savoir a) l'octroi d'exonérations pour faciliter aux promoteurs, b) l'importation de matériaux de construction nécessaires dans la construction des villas de type présidentiel ; c) la viabilisation des sites de construction des villas présidentielles ; d) la construction d'infrastructures socio-économiques ; e) l'acquisition d'équipement de télécommunication ; f) le financement du comité d'organisation de la CEN-SAD ; g) le financement de l'hébergement et de la restauration des hôtes ; h) la réalisation de coffrets par le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme pour la promotion de la destination Bénin ; i) l'acquisition et véhicules et de motos ; j) les autres dépenses. L'ensemble de ces dépenses a coûté à l'Etat 54 998 489 308 FCFA.

Par ailleurs, l'engagement du secteur privé dans la réalisation des travaux de construction des villas de type présidentiel a permis des investissements importants. Sur la base des données de l'enquête réalisée à cet

effet, le total des investissements réalisé excède 8603 millions FCFA¹.

L'organisation de ce 10^{ème} Sommet de la CEN-SAD à Cotonou a eu sur notre économie, aussi bien des impacts de court terme que des impacts de moyen et long terme. En ce qui concerne les impacts de court terme, l'organisation de ce sommet a permis de :

- densifier le réseau routier du Bénin ;
- augmenter la capacité de l'Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin de 9 postes d'atterrissage dont un gros porteur à 24 postes d'atterrissage dont deux gros porteurs ;
- accorder un total de 23,328 milliards de FCFA, réparti en crédits de court terme, de moyen terme, de cautions et CCT et de cautions et LCS principalement aux opérateurs du secteur des BTP mais aussi au secteur de l'hôtellerie, provoquant ainsi une hausse de 2,5% de la masse monétaire pour 2008 ;
- rehausser le taux de croissance économique de 0,5 point ;
- provoquer une hausse du niveau général des prix de 2%
- d'augmenter l'activité hôtelière.

S'agissant des impacts de moyen et long termes, ils concernent :

- les retombées du rayonnement diplomatique du Bénin ;
- l'augmentation du trafic à l'AIBCG inhérent à l'augmentation de la capacité de l'aéroport ;
- l'impact sur les flux touristiques et l'institution du Salon National de l'Art Culinaire.

Compte tenu des effets bénéfiques de l'organisation du 10^{ème} Sommet de la CEN-SAD à Cotonou, il est recommandé que le gouvernement :

- réitère l'organisation de ce genre de sommet au Bénin ;
- envisage l'organisation de sommets internationaux dans d'autres grandes villes du Bénin ;
- aide les promoteurs privés à rentabiliser leurs investissements ;
- procède à l'agrandissement du hall d'arrivée de l'Aéroport et de la piste de décollage.

L'ensemble des travaux exécutés dans le cadre du sommet et recommandations formulées s'inscrivent pleinement dans la réalisation d'un environnement de classe international tel que souhaité dans les OSD et la SCRP

¹ Ce chiffre est relatif à 5 promoteurs sur 10 et 12 hôtels sur 20.

INTRODUCTION

Depuis son avènement au pouvoir en avril 2006, le Chef de l'Etat s'est lancé dans une offensive diplomatique en vue de rendre le Bénin davantage visible sur l'échiquier régional et international. Cette initiative du Chef de l'Etat, a été couronnée par nombre de succès diplomatiques. C'est dans ce cadre que le Bénin a été retenu par les pays membres de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) pour abriter le dixième sommet de ladite communauté.

La CEN-SAD a été créée en février 1998 à Tripoli sur l'initiative du Colonel MOUAMMAR AL KADDAFI en présence de plusieurs Chefs d'Etat africains. Dès lors, elle s'est vue attribuer le statut de Communauté Economique Régionale et d'observateur auprès de l'Assemblée Générale de l'ONU. Par ailleurs, elle s'évertue à promouvoir le développement durable de l'espace CEN-SAD sur tous les plans (social, économique, politique culturel, etc.) tout en assurant la libre circulation des personnes, des biens et services en provenance des Etats membres.

Afin d'atteindre efficacement les objectifs qu'elle s'est assignée, la CEN-SAD organise tous les ans un sommet qui connaît la participation des Chefs d'Etat des pays membres ainsi que des représentants des organisations sous-régionales, régionales et internationales. C'est ainsi que s'est tenue à Cotonou au Bénin, du 17 au 18 juin 2008, le dixième sommet de la CEN-SAD dont le thème est "**Développement rural et sécurité alimentaire dans l'espace CEN-SAD**".

Afin d'assurer le succès de ce sommet, le gouvernement béninois, en collaboration avec le secteur privé, s'est engagé dans un vaste projet d'investissements d'infrastructures routières et sociales. Dans ce cadre, plus d'une centaine de villas de très haut standing ont été construites, des routes et autres infrastructures ont été réalisées.

Après avoir consenti d'énormes sacrifices pour le succès de ce sommet, il est opportun de s'interroger sur le coût financier de la tenue de ce sommet aussi bien

pour l'Etat que pour les particuliers ainsi que son impact sur les agrégats macroéconomiques, en particulier sur la croissance économique. Cette interrogation justifie la présente étude.

Il s'agira d'abord de faire une brève présentation de la CEN-SAD avant de procéder à l'estimation du coût de la tenue du Sommet aussi bien pour l'Etat que le secteur privé. Cette estimation sera suivie de l'analyse des différents impacts avant la formulation de recommandations.

I. PRESENTATION DE LA CEN-SAD

La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) a été créée le 4 février 1998 à Tripoli à l'issue du Sommet tenu sur l'initiative du Colonel MOUAMMAR AL KADDAFI, Guide de la Révolution du Grand Al Fateh, à laquelle ont pris part les Chefs d'Etat du Mali, du Tchad, du Niger, du Soudan et un représentant du Président du Burkina Faso.

La CEN-SAD s'est vue attribuer le statut de Communauté Economique Régionale lors de la 36ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, tenue à Lomé (République Togolaise) du 4 au 12 juillet 2000 et d'observateur auprès de l'Assemblée Générale de l'ONU en vertu de la Résolution A/RES/56/92.

La Communauté est liée par des accords de partenariat à de nombreuses organisations régionales et internationales, en vue de la promotion de l'action commune et partagée dans les domaines politique, culturel, économique et social. Ce statut a été confirmé par la décision Assembly /AU/Dec.112 (VII) de la 7ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.

Par ailleurs, la CEN-SAD vise :

1. L'établissement d'une Union Economique globale basée sur la mise en œuvre d'un plan de développement communautaire qui vient compléter et appuyer les plans nationaux de développement des pays membres et qui englobe les différents domaines du développement économique et social, durable: agriculture, industrie, énergétique, social, culturel, santé...
2. La suppression de toutes les restrictions qui entravent le rassemblement des pays membres par la prise de mesures nécessaires pour assurer :
 - a. La libre circulation des personnes, des capitaux et des intérêts des ressortissants des Etats membres ;
 - b. La liberté de séjour, de propriété et d'exercice de l'activité économique ;

- c. La liberté d'échange et de circulation des biens, des produits et services originaires des Etats membres.
3. La promotion du commerce extérieur par une politique d'investissement dans les Etats membres ;
4. Le développement entre les Etats membres des moyens de transport et de communication terrestre, aérien et maritime et l'exécution de projets communs ;
5. La reconnaissance aux ressortissants des autres pays membres des mêmes droits, avantages et devoirs reconnus aux propres citoyens d'un pays membre conformément aux dispositions des constitutions respectives ;
6. L'harmonisation des systèmes éducatifs, pédagogiques, scientifiques et culturels des différents cycles d'éducation et de formation.

Dans l'exécution de sa tâche, la CEN-SAD s'est dotée de cinq organes à savoir :

- La Conférence des Leaders et Chefs d'Etat
- Le Conseil exécutif
- Le Secrétariat Général
- La Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) ;
- Le Conseil Economique, Social et Culturel (CESC)

La CEN-SAD comprend 28 Etats membres² répartis en Afrique de l'Ouest, du Nord, de l'Est, et du centre. Elle représente, avec ses 13,4 millions de kilomètres carrés, 45% de la superficie de l'Afrique, 411,2 millions d'habitants, soit 48,2% de la population de l'Afrique et 44 % de son produit intérieur brut (PIB).

Dans la mise en œuvre de ses objectifs, la Communauté organise tous les ans, un Sommet qui connaît la participation des Leaders et Chefs d'Etat membres, des

² Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Union des Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Ghana, Lybie, Libéria, Kenya, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Sao Tomé et Príncipe, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie

Experts, du Président de la Commission de l'Union Africaine et d'un grand nombre d'Organisations Internationales, régionales et sous-régionales.

II. COUT DE L'ORGANISATION DU SOMMET POUR L'ETAT

Les finances publiques béninoises ont été largement mises à contribution dans l'organisation du sommet de la CEN-SAD. Les dépenses de l'Etat se situent à plusieurs niveaux :

- a) l'octroi d'exonérations pour faciliter aux promoteurs, l'importation de matériaux de construction nécessaires dans la construction des villas de type présidentiel ;
- b) la viabilisation des sites de construction des villas présidentielles ;
- c) la construction d'infrastructures socio-économiques ;
- d) l'acquisition d'équipement de télécommunication ;
- e) le financement du comité d'organisation de la CEN-SAD ;
- f) le financement de l'hébergement et de la restauration des hôtes ;
- g) la réalisation de coffrets par le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme pour la promotion de la destination Bénin ;
- h) l'acquisition et véhicules et de motos ;
- i) les autres dépenses.

Le point de ces différentes dépenses est retracé dans le tableau suivant :

Tableau N°2 : Point des dépenses réalisées sur budget national

Poste	Montant
Exonération	2 245 888 000
Construction de 14 villas par AGETUR et AGETIP	5 868 000 000
Viabilisation des sites, pavage des voies d'accès aux sites et construction du tronçon Aéroport-Novotel	18 735 188 749
Construction du tronçon Aéroport-Place du souvenir	11 951 608 030

Poste	Montant
Extension du parking de l'Aéroport	8 509 012 545
Acquisition d'équipement par l'ORTB	1 15 000 000
Installation de la technologie «WIMAX » par Bénin Télécom	2 000 000 000
Réalisation de coffrets pour la promotion de la destination Bénin	1 7 000 000
Hébergement et restauration	464 148 601
Rédaction de rapport et autres travaux intellectuels	48 489 810
Presse et communication	168 797 358
Voirie	26 375 000
Sécurité	302 880 760
Santé	28 840 000
Equipements pour le protocole et la sécurité	145 300 000
Protocole	73 519 500
Transport	186 797 234
Primes et indemnités	186 646 125
Equipelement du Palais des congrès et du CIC	1 677 973 000
Achat de véhicules	933 176 096
Location de véhicules	119 488 500
Acquisition de motos	1 193 100 000
Primes aux chauffeurs	1 260 000
Total	54 998 489 308

Source : DPC, sur la base des résultats d'enquête et d'entretiens, septembre 2008

a. Les exonérations

Le Gouvernement béninois n'ayant pas les moyens à lui seul d'accomplir cette noble ambition de construction des villas de type présidentiel a décidé d'octroyer des facilités à des promoteurs immobiliers. Les facilités concernent entre autres l'exonération des matériaux de construction destinés à la construction des villas et des équipements, des droits de douanes et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Les données exhaustives concernant les exonérations ne sont pas encore disponibles à cette date. La principale raison réside dans le fait que, dans un

souci de réceptionner les villas à la date du 30 mai 2008, tel que définit dans les différentes conventions, l'Etat a autorisé les promoteurs à procéder à des enlèvements directs de leur importation. Les régularisations se poursuivent au niveau de la Mission Fiscale des Régimes d'Exception (MFRE).

Tableau N°1 : Point des exonérations par entreprise (en millions FCFA) au 21 Juillet 2008.

Promoteurs	Crédit douanier		Crédit intérieur		Total Crédit
	2007	2008	2007	2008	
Immobiliers					
SONAEC	-	319,333	-	120,610	439,943
LA ROCHE	-	92,811	-	21,382	114,193
SUD AFFAIRE	18,379		-	44,964	63,349
KONSTROCTOR	-		-	18,050	18,050
PETROSTAR	-		-	61,200	61,200
DIFEZI	-	28,269	-	57,703	85,972
ROC FLEURI	-	139,244	-	17,480	156,724
KODEIH	-	52,227	-	71,680	123,907
STANDING IMMOBILIER	-		-		0,000
LAAICO	-	178,204	510,812	493,539	1182,556
Total	18,379	810,088	510,812	906,610	2245,888

Source : MFRE, DGID, juillet 2008

A la date du 21 juillet 2008, le montant des exonérations, selon les titres émis par la Mission Fiscale se chiffre à la somme de deux milliards deux cent quarante cinq millions huit cent quatre vingt sept mille huit cent vingt quatre (2 245 887 824) francs CFA. Ces exonérations se décomposent en crédit intérieur et en crédit douanier.

A la date du 21 juillet 2008, le total des crédits douaniers se chiffre à 828,467 millions FCFA et celui des crédits intérieurs se chiffre à 1417,422 millions FCFA.

Il est à souligner que les entreprises AGETUR et AGETIP qui réalisent pour le compte de l'Etat 14 villas de type présidentiel n'ont bénéficié d'aucune exonération.

b. La réalisation d'infrastructures et la viabilisation des sites

Le budget alloué par l'Etat est de quarante cinq milliards soixante trois millions huit cent neuf mille trois cent vingt-quatre FCFA (45 063 809 324). Ce montant couvre :

- la construction de quatorze (14) villas dont dix (10) à réaliser par AGETUR et AGETIP pour un montant de 5 868 000 000 FCFA;
- la viabilisation des sites en eau, électricité, téléphone ainsi que le pavage des voies d'accès aux différents sites abritant les villas de type présidentiel et la construction du tronçon Aéroport-Novotel pour un montant de 18 735 188 749 FCFA ;
- la construction du tronçon Aéroport-Place du souvenir pour un montant de 11 951 608 030 FCFA ;
- l'extension du parking de l'Aéroport pour un montant de 8 509 012 545 FCFA.

c. L'acquisition d'équipements de télécommunication

Pour ce qui est de l'organe chargé de la communication audiovisuelle publique qu'est l'ORTB, le 10ème sommet de la CEN SAD a amené ce dernier à acheter des équipements pour une valeur d'environ 115,1 millions de francs CFA³ qui sont devenus sa propriété privée et devront permettre à améliorer leurs services. En ce qui concerne les télécommunications, dans le cadre de l'organisation de la CEN-SAD, face au besoin du Gouvernement d'alimenter les villas destinés à accueillir les hôtes en téléphone et en Internet haut débit, Bénin Télécom a passé un marché de 2 milliards CFA pour installer le «WIMAX » qui est un système qui permet d'avoir le téléphone et l'Internet sans câble. L'acquisition de ces différents équipements a été réalisée sur budget national.

³ Une allocation initiale de 105 millions de FCFA et un dépassement de 10 millions de FCFA.

d. Le financement du comité d'organisation

Sur un budget initial de 1 190 463 892 FCFA, les dépenses réalisées par le comité d'organisation se chiffrent à 1 713 019 415 FCFA, soit un dépassement de 522 555 523 FCFA. Ce montant a permis de couvrir les dépenses liées à l'organisation du Sommet, en particulier celles relatives à la sécurité, à la santé des hôtes, aux infrastructures⁴, à l'hébergement et à la restauration des hôtes, aux travaux intellectuels tels que la rédaction des rapports, la presse et la communication, à la voirie, au transport, au protocole et les primes des membres des différents sous-comités. (Voir tableau)

e. La réalisation de coffrets et financement de l'hébergement des hôtes par le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme pour la promotion de la destination Bénin.

Le sommet de la CEN-SAD a été l'occasion de promouvoir la destination Bénin. 17 millions de FCFA ont été dépensés à cet effet, entièrement pris en charge par le budget national.

Par ailleurs, compte tenu de l'arrivée très tôt des experts et de la forte délégation de certains pays (comme par exemple le guide Libyen qui est venu avec 1 200 personnes), le sous-comité « hébergement et restauration » a été obligé de faire recours à des hôtels⁵ en plus des 85 villas aménagées pour leur hébergement engageant pour cela d'énormes dépenses. Le coût de l'hébergement des hôtes dans les hôtels est estimé à 167 millions de FCFA.

Il est à souligner qu'un montant total de 1.190.463.892 FCFA a été débloqué par le MEF pour l'organisation du sommet et a été mis à la disposition du Comité d'organisation. Cette allocation a été entièrement consommée par ledit Comité avec un dépassement de 522 555 523 FCFA.

Il faut aussi souligner que la Libye a remis au Bénin, deux chèques d'une valeur totale de 3 Millions de dollars soit environ 1.200.000.000 de FCFA et a mis à la

⁴ Il ne s'agit pas ici des infrastructures comme les routes ou villas mais celles relatives à l'organisation, au protocole, etc.

⁵ Les hôtels sollicités sont les suivants : Hôtel PLM Alédjo, Hôtel le Cyclope, Hôtel GL, Hôtel Riviera, Hôtel du Lac, Hôtel du Port, Bénin Marina Hôtel, Novotel, IBIS Hôtel, Hôtel de l'Entente, Sun Beach Hôtel, Hôtel Les Caraïbes, Hôtel Vickinfel, Hôtel de l'Amitié, Résidence Tossi, Palace Hôtel, Green Horse Hôtel, Hôtel Peace And Love, Hôtel Bénin Horizon, Hôtel Les Cocotiers, Bénin Terminus, Résidence Elda.

disposition du Bénin plusieurs véhicules qui ont servi au transport de leur propre délégation.

III. PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE A L'ORGANISATION DU SOMMET

Suite aux facilités accordées par le Gouvernement aux promoteurs dans le cadre de la construction des villas de type présidentiel devant abriter les participants étrangers au Sommet de la CEN-SAD, les promoteurs se sont manifestés et sur la base de convention, se sont engagés à réaliser 202 villas au 30 mai 2008 et augmenter ce nombre d'ici le 30 juin 2010. A la date du 30 mai 2008, sur les 202 villas, prévues pour être livrées, 105 ont pu être mises à la disposition de l'Etat pour le Sommet de la CEN-SAD. Le taux d'exécution total des travaux était de 76,6%.

Tableau N°3 : Niveau d'exécution des travaux de construction au 30 mai 2008.

Promoteurs	Nombre de Villas		
	Implanté	Prévu pour CEN-SAD	Taux d'exécution (%)
SONAEC	69	40	172,8
LA ROCHE	10	10	100
SUD AFFAIRE	23	20	115
KONSTROCTOR	14	6	233,3
PETROSTAR	5	5	100
DIFEZI	20	26	76,9
ROC FLEURI	7	6	116,7
KODEIH	25	10	250
STANDING	10	10	100
IMMOBILIER			
LAAICO	56	69	81,2
Total	239	202	118,3

Source : DGAE, DPC sur la base des données d'enquêtes, juin 2008

Cet engagement du secteur privé dans la réalisation des travaux de construction des villas de type présidentiel a permis des investissements importants dans le

secteur de l'immobilier. Sur la base des données de l'enquête réalisée à cet effet, le total des investissements réalisés par ces cinq promoteurs se chiffre à 8 436 millions FCFA pour un total de 41 villas. La répartition des investissements réalisés par promoteur se présente comme suit :

Tableau N°4: Situation des investissements réalisés

Promoteurs Immobiliers	Investissement (En millions FCFA)
SONAEC	
LA ROCHE	1.498
SUD AFFAIRE	
KONSTROCTOR	2.400.
PETROSTAR	1.300
DIFEZI	
ROC FLEURI	
KODEIH	2.400
STANDING IMMOBILIER	838
LAAICO	
ADEOTI	
Total	8436

Source : DGAE, DPC sur la base des données d'enquêtes, juin 2008

En ce qui concerne les hôtels qui ont été mis à contribution dans le cadre de ce sommet, 75% des hôtels ont eu à effectuer des travaux d'extension et de rénovation afin d'offrir un séjour agréable à leurs hôtes.

Le montant total des investissements réalisés s'élève à 218.409.500 FCFA⁶ dont :

- 130.000.000 FCFA pour des travaux d'extension ;
- 82.359.500 FCFA pour des travaux de rénovation ;
- 6.050.000 FCFA pour d'autres travaux.

Il faut remarquer que la quasi-totalité du financement des travaux a été fait sur fonds propre des hôtels soit 162.300.000 FCFA.

⁶ Ces données sont relatives à 60% des hôtels enquêtés. Des hôtels importants comme Novotel, Ibis et Bénin Marina Hôtel n'ont pas fourni l'information demandée.

Cet investissement massif dans le secteur de l'immobilier qui s'inscrit pleinement dans la politique des grands travaux de l'Etat a permis de revitaliser l'économie et de générer de l'emploi.

IV. IMPACT DE COURT TERME DU SOMMET

a. Impact sur les infrastructures

L'organisation du dixième sommet de la CEN-SAD à Cotonou a permis au Bénin d'améliorer son réseau routier. Ces travaux participent avec la politique des grands travaux à l'atteinte de l'un des objectifs de la SCRП qui est d'accroître et d'améliorer le réseau routier béninois qui, selon des chiffres de la CNUCED (2004), est loin derrière ceux de la Côte d'Ivoire, du Nigeria, du Burkina Faso et même celui du Togo malgré un espace géographique plus grand.

Les travaux effectués dans le cadre du 10^{ème} sommet de la CEN-SAD ont également permis à l'Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin de passer d'une capacité de neuf (9) avions dont un gros porteur à vingt-quatre (24) avions dont deux gros porteurs. L'apport du Sommet est d'autant plus remarquable que depuis 1963, cet aéroport ne comptait que neuf (09) postes d'atterrissage dont un (01) gros porteur. Avec ces nouvelles caractéristiques, il se place juste après celui du Yoff à Dakar et peut ainsi faire jeu égal avec celui d'Abidjan au niveau de l'ensemble des aéroports de la sous-région. En 1995, les aéroports de Lomé et Niamey avaient été sollicités pour pallier la faible capacité d'accueil de celui de Cotonou à l'occasion de l'organisation du sommet de la francophonie à Cotonou. En 2008, aucune sollicitation du genre n'a été faite. L'Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin a pu accueillir l'ensemble des avions devant stationner à Cotonou.

b. Impact sur l'activité hôtelière

En ce qui concerne l'activité hôtelière, la moitié des hôtels enquêtés ont hébergé des participants au Sommet. Le nombre total des participants hébergés par ces

hôtels est de 223⁷. Le nombre de jours d'hébergement des participants varie de 6 à 11 jours.

Le tiers des hôtels ayant hébergé les participants au Sommet ont pratiqué un tarif spécial c'est-à-dire moins élevé et l'écart entre le tarif habituel (avant le sommet) et celui pratiqué au cours du sommet varie entre 5.000 et 10.000 FCFA. Le chiffre d'affaire réalisé par les hôtels au cours du sommet s'élève à 123.442.900 FCFA dont 74.328.771 FCFA pour l'hébergement, 34.257.350 FCFA pour la restauration et 14.856.779 FCFA pour les autres services effectués.

Par ailleurs, dans le souci du bon déroulement du Sommet, le Ministère du Tourisme, de la culture et de l'Artisanat a organisé une formation de 520 agents dont 200 au profit des hôtels privés. Ce renforcement des capacités des entreprises hôtelières privées contribuera à une amélioration de qualité des services dans ce secteur. Aussi, le Ministère a-t-il procédé à la catégorisation des hôtels du Bénin. Cette catégorisation permettra une réglementation des activités et des prix pratiqués dans le domaine.

c. Impact sur l'emploi

L'ensemble des travaux d'infrastructure réalisés a eu un effet immédiat sur l'emploi. En effet, la grande majorité de la main-d'œuvre utilisée par les entreprises de BTP lors de la réalisation des travaux du sommet de la CEN-SAD est locale.

Le tableau suivant retrace la situation de l'emploi au niveau des entreprises de BTP en 2007 et en 2008.

⁷ Ce chiffre correspond au nombre total de participants hébergés dans les hôtels qui ont bien voulu fournir l'information, soit 60% des hôtels.

Tableau N°5: Situation des emplois créés et de la masse salariale par entreprise

Promoteurs	Emplois créés		Masse salariale (en millions FCFA)	
	2007	2008	2007	2008
SONAEC				
LA ROCHE	448	672	11,10	32,31
SUD AFFAIRE				
KONSTROCTOR	2	27	0,75	537
PETROSTAR		300		21
DIFEZI				
ROC FLEURI				
KODEIH	500	1250	270	675
STANDING	144	322	100,0138	
IMMOBILIER				
LAAICO				
ADEOTI		258		39 ,85
Hôtels		47		2,436
Total	1094.00	2876.00	381.86	1307,38

Source : DGAE, DPC sur la base des données d'enquêtes, juin 2008

Il ressort de ce tableau que pour la seule année 2008 et dans le cadre de la CEN-SAD, 2876 emplois, pour la plupart temporaires, ont été créés, équivalent à une masse salariale de plus de 1,3 milliards de FCFA.

En ce qui concerne le secteur des télécommunications, l'organisation du 10^{ème} Sommet de la CEN SAD au Bénin a permis aux structures en charge de la communication publique et des télécommunications de se doter d'équipements de dernière génération pour améliorer leurs prestations. En effet, pour ce qui est de l'organe chargé de la communication audiovisuelle publique qu'est l'ORTB, le 10^{ème} sommet de la CEN SAD a amené ce dernier à acheter des équipements qui sont devenus sa propriété et devront permettre d'améliorer ses prestations de services.

En ce qui concerne Bénin Télécom, la nouvelle technologie « WIMAX » dont elle s'est dotée n'existait pas au Bénin. Bénin Télécom S.A compte faire l'extension de

cette technologie afin de pallier le problème régulier de vol de câble téléphonique. Cette solution permettra également un accès plus facile à la connexion internationale, ce qui induira une réduction du coût de communication à l'internationale.

Enfin, l'Etat a réalisé la réfection du Centre International de Conférences de Cotonou et du Palais des Congrès. Il faut rappeler que ces travaux n'ont pas été engagés véritablement dans le cadre de la tenue du sommet. Un projet d'appui à la rénovation des deux (2) sites était déjà engagé et s'étendait jusqu'en 2010. La tenue du Sommet a suscité une plus grande célérité dans la réalisation des travaux ; étant donné que toutes les rencontres devraient se dérouler sur ces sites.

d. Impact sur le crédit et la Monnaie

L'organisation du 10^{ème} sommet de la CEN-SAD au Bénin a eu un impact important sur l'activité bancaire. En effet, les banques ont été mises à contribution pour le financement du secteur privé impliqué dans la construction d'infrastructures dans le cadre du sommet. Un total de **23,328 milliards de FCFA**, réparti en crédits de court terme, de moyen terme, de cautions et CCT et de cautions et LCS ont été accordés en crédit principalement aux opérateurs du secteur des BTP mais aussi au secteur de l'hôtellerie.

Le tableau suivant retrace la nature des crédits accordés par les banques de la place.

Tableau N°5: crédits accordés dans le cadre de la CEN-SAD

Nature du crédit	Montant	Secteur bénéficiaire
Crédit à court terme	4430,8	BTP
Crédit à moyen terme	3500	BTP
Cautions et CCT	815,4	BTP
Cautions et LCS	6091	BTP
Non précisé	8491	BTP+ hôtellerie
Total	23328.2	

Source : DGAE, sur la base des données de la BCEAO, septembre 2008

L'organisation de la CEN SAD a donc permis la redynamisation du secteur bancaire en ce sens qu'elle permet aux banques de rentabiliser les ressources qui étaient à leur disposition.

Cette hausse du crédit crée alors une augmentation de la masse monétaire. Des estimations réalisées, il ressort que l'organisation de la CEN-SAD devrait provoquer une hausse de la masse monétaire de **2,5%** en 2008.

e. Impact sur l'inflation

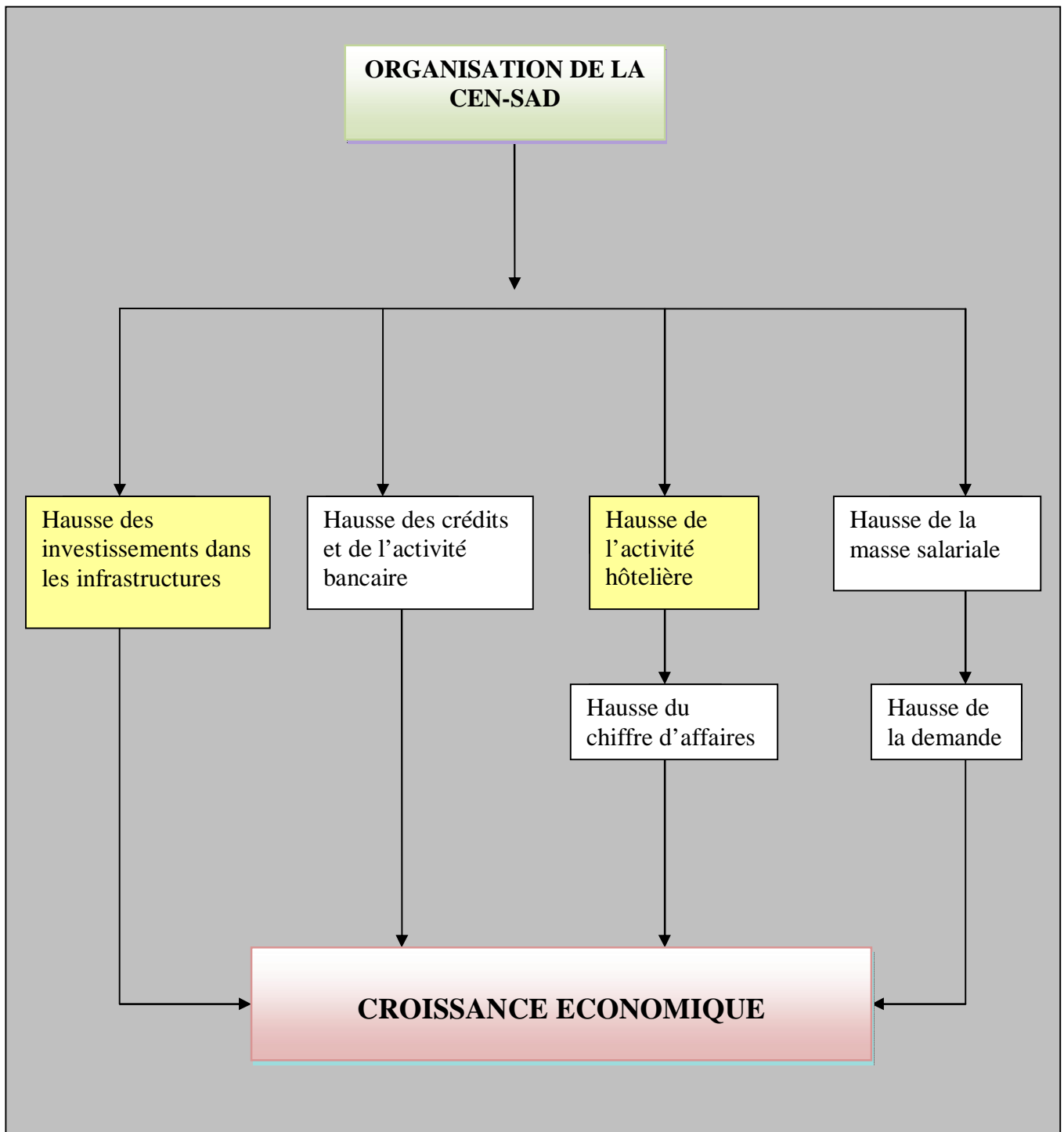
La forte intensité des grands travaux initiés en prélude à la tenue du 10^{ème} Sommet de la CEN-SAD et leur fort besoin en consommations intermédiaires combinée à l'effet conjugué de la hausse des cours mondiaux de pétrole ont créé une situation dans laquelle la demande d'un certain nombre de matériaux de construction notamment, le ciment et le fer à béton s'est avérée plus forte que l'offre sur le marché local. Cette situation a engendré une rareté prononcée de ces produits sur le marché local en dépit des mesures prises par le Gouvernement pour exonérer de droits de douanes et la TVA, certains produits de grande consommation.

Si officiellement, la forte demande face à l'offre insuffisante ne s'est pas ressentie sur les prix de ces matériaux, la spéculation en revanche sur le marché informel a entraîné un accroissement des prix, principalement celui du ciment. Le Gouvernement conscient de cette situation, a décidé de relever le prix de la tonne de ciment de 10 000 FCFA à compter du 1^{er} juillet 2008 afin de rendre disponible le produit sur le marché et permettre aussi aux producteurs de rentabiliser leur production face à des cours mondiaux de pétrole qui ne cessent de flamber.

En plus de son effet sur le prix du ciment sur le marché informel, l'organisation du sommet de la CEN-SAD a également permis une hausse de la demande intérieure. Les estimations montrent que l'organisation de ce sommet provoquerait une hausse du niveau général des prix de **2%**.

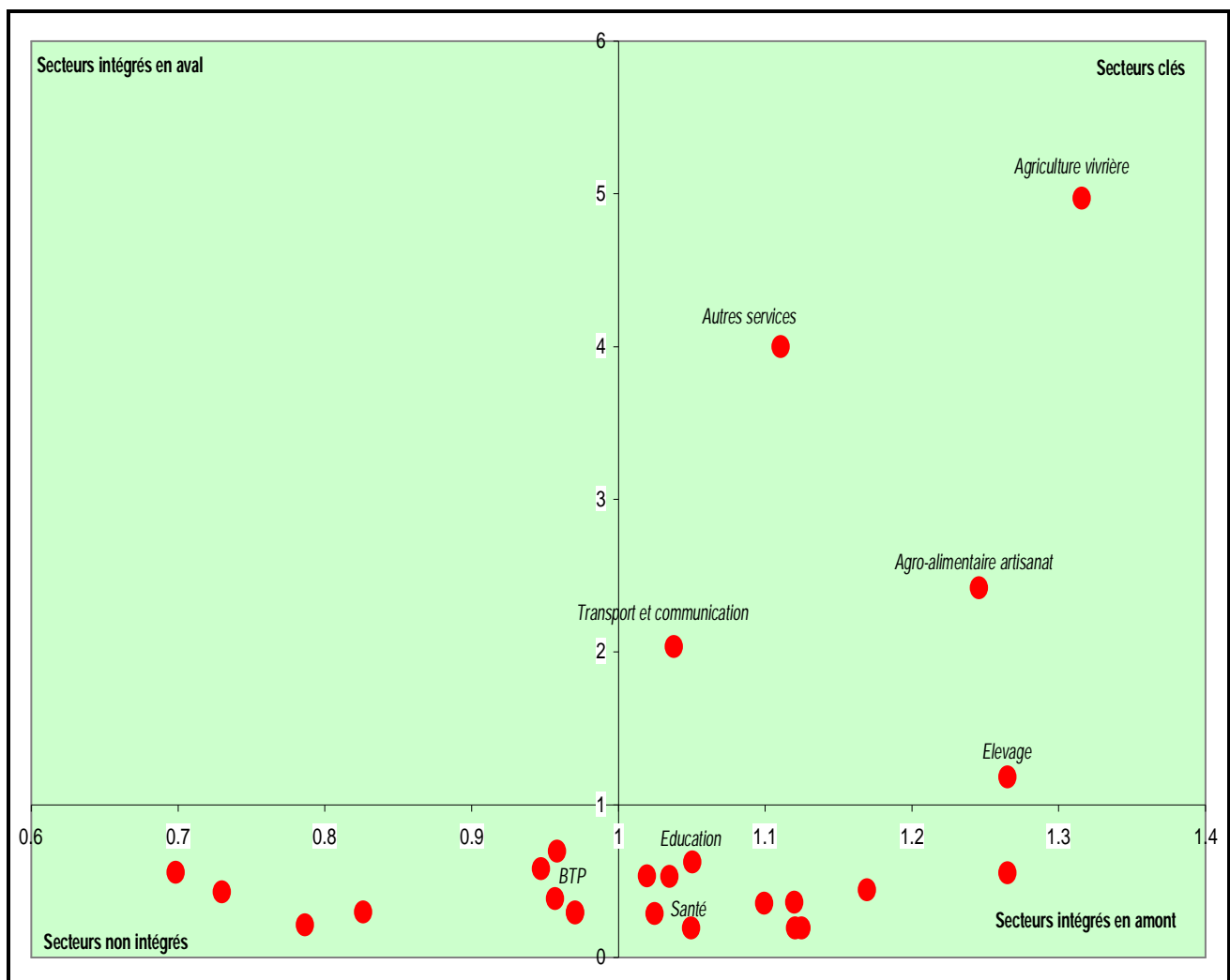
f. Impact sur la croissance économique

L'organisation du 10^{ème} Sommet de la CEN-SAD à Cotonou a permis de doper l'activité économique avec des effets induits sur la croissance économique. L'impact de ce sommet sur la croissance se transmet principalement à travers le secteur des BTP dans lequel des investissements importants ont été réalisés. La mise à contribution du secteur bancaire a permis l'octroi de crédits importants, en particulier des crédits de court terme, qui ont permis aux banques de rentabiliser les dépôts des agents économiques. La CEN-SAD a également permis à la plupart des hôtels de Cotonou et de Porto-Novo de connaître une période de fort regain de leur activité et de ce fait de leur valeur ajoutée. Ces différents effets de l'organisation du Sommet de la CEN-SAD ont permis une hausse de l'emploi et de la masse salariale qui a permis de relancer la demande intérieure. Les différents canaux de transmission sont décrits dans le graphique suivant.



Les simulations relatives à l'effet de la CEN-SAD sur les éléments de la demande tels que la consommation privée et la consommation publique, ainsi que les investissements privés et publics montrent que l'organisation de la CEN-SAD a entraîné un gain de croissance de **0,5%** environ. Ce gain de croissance qui semble être faible est dû au fait que le secteur des BTP est un secteur à faible effet d'entraînement.

En effet, si dans d'autres pays, on peut dire sans risque de se tromper que « **lorsque les BTP vont tout va** », au Bénin cette assertion mérite d'être reconsidérée. Le secteur des BTP, en particulier à l'occasion de ce Sommet de la CEN-SAD a été très extraverti en ce sens que l'essentiel des investissements réalisés a été consacré à l'importation des matériaux de construction et des articles d'ameublement et de décoration. Seuls les matériaux de premier ordre à savoir le sable et le gravier et la majeure partie de la main-d'œuvre sont locaux. Ce problème structurel de l'économie béninoise crée un manque à gagner important en termes de pouvoir d'entraînement du secteur des BTP. Le graphique suivant décrit le niveau d'intégration de certains secteurs de l'économie. Il ressort de ce graphique que le secteur des BTP est classé au Bénin parmi les secteurs non intégrés et donc à faible capacité d'entraînement.



Source : INSAE

V. IMPACT DE MOYEN ET LONG TERMES DU SOMMET

a. Impact de l'agrandissement de la piste de l'Aéroport

Concernant l'impact à moyen et long terme de cet agrandissement sur les activités de l'Aéroport, il faut préciser que les travaux réalisés ne pourraient être rentabilisés directement puisque les recettes générées par le stationnement des avions sur le parking sont destinées à un compte spécial géré par l'ASECNA. Cependant, ces travaux peuvent générer des recettes à l'économie béninoise, puisque dès que les nouvelles caractéristiques de l'Aéroport de Cotonou seront publiées au niveau de l'OACI, il serait davantage sollicité par les compagnies et verrait le nombre d'avions stationnant augmenter. Or, la redevance perçue sur le stationnement dépend du nombre d'heures passé sur le Parking et du poids de l'avion. De plus, dès que les nouvelles caractéristiques de l'AIBCG seront transmises à l'OACI, il serait logique de prévoir un accroissement substantiel du trafic. Ce qui constitue une source potentielle d'arrivée de devises.

Au-delà de cette analyse qui ne s'intéresse qu'au retour financier sur investissement, une autre qui prend en compte les externalités qu'induit le gain de compétitivité de l'AIBCG, peut mieux éclairer sur les véritables enjeux des travaux réalisés. En effet, ce gain de compétitivité peut profiter au développement de la destination Bénin et faire de Cotonou un centre majeur de transit dans le trafic aérien vers d'autres destinations sous régionales (Lagos, Accra, Abidjan, Dakar) voire intercontinentales.

b. Impact sur le secteur touristique

La promotion touristique a été faite à travers des coffrets d'information qui présentent la destination Bénin. Ces coffrets composés de la carte du Bénin, d'une plaquette décrivant les sites touristiques et d'un DVD ont été distribués à tous les participants du sommet dans le but de promouvoir la destination Bénin. Cette action a eu pour effet immédiat la réclamation de 40 exemplaires de ces coffrets destinés aux opérateurs pour la promotion du Bénin en Belgique. D'autres agences diplomatiques ont adressé des lettres de félicitations au Bénin

pour son potentiel touristique. Tout ceci devrait à long terme contribuer à doubler le flux touristique (190.000 touristes environ par an actuellement). Aussi, convient-il de signaler qu'au cours du sommet, les participants ont manifesté leur appréciation des mets locaux ; ce qui a amené le Ministre en charge du tourisme à instituer l'organisation d'un **Salon National de l'Art Culinaire**.

RECOMMANDATIONS

Au regard de tous les effets bénéfiques de l'organisation du 10^{ème} Sommet de la CEN-SAD à Cotonou, il est recommandé que le gouvernement béninois mène une offensive diplomatique afin que le Bénin abrite encore plusieurs grandes rencontres de ce genre. Ce succès diplomatique participe du rayonnement diplomatique du Bénin et contribue sans nul doute au développement des infrastructures, condition sine qua non pour l'émergence d'un environnement de classe internationale.

Par ailleurs, dans l'optique d'un développement équilibré de l'espace national, le Gouvernement devrait envisager l'organisation des prochains sommets dans une ville autre que Cotonou, avec l'objectif ultime de mieux le réussir que celui de Cotonou.

Par rapport aux villas de type présidentiel construits par les promoteurs privés, il est recommandé que l'Etat aide le secteur privé à rentabiliser cet investissement pour lui permettre d'être toujours prêt à se tenir aux côtés du Gouvernement dans la réalisation des autres grands projets d'investissement car le cas, sans nul doute fera école.

En ce qui concerne l'Aéroport International Cardinal Bernadin Gantin, L'Etat devrait œuvrer pour la transmission rapide à l'OACI des ses nouvelles caractéristiques. Au demeurant, pour profiter véritablement des travaux réalisés à l'Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin, il est souhaitable de concrétiser le projet d'agrandissement du hall d'arrivée pour permettre à deux gros porteurs se stationner simultanément. En effet, l'exiguïté de l'actuel hall d'arrivée ne permet pas l'accueil simultané dans les conditions idoines des passagers de deux gros porteurs. Autrement dit, si ce travail n'est pas fait, le gain d'une place supplémentaire sur le parking pour les gros porteurs serait d'un effet quasi nul.

L'allongement de la piste, quant à lui, est nécessaire pour permettre aux gros porteurs de faire le plein de carburant et de passagers à l'aéroport de Cotonou tout en étant capables de décoller dans les conditions de sécurité prévues par les normes internationales.

L'accroissement du trafic qui résulterait de toutes réalisations ne saurait aller sans la prise de mesures adéquates pour assurer la sécurité des biens et des personnes au sein de l'aéroport.

CONCLUSION

L'organisation du dixième sommet de la CEN-SAD à Cotonou a été pour le Bénin une opportunité de mettre en valeur ses potentialités touristiques et hôtelières mais aussi de développer ses infrastructures routières. Ainsi, les secteurs hôteliers, de l'artisanat, du tourisme et des BTP de même que les services ont connu un regain de leur activité au cours de la période. A l'occasion, l'Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin a connu un véritable réaménagement améliorant ainsi considérablement sa compétitivité dans la sous région. De même, le sommet a permis à travers la réalisation des différents travaux, de créer plusieurs emplois induisant un accroissement du revenu des populations et de la consommation. On ne saurait alors s'interroger davantage sur les effets du sommet sur l'économie du pays car les retombées, qu'elles soient immédiates ou de long ou moyen terme, sont très importantes. Il ne peut d'ailleurs en être autrement dans la mesure où les simulations montrent que l'organisation de la CEN-SAD a entraîné un gain de croissance de **0,5%** environ. Le Bénin devrait envisager d'accueillir d'autres sommets de cette envergure. Un changement du lieu d'accueil du sommet permettrait le développement des autres villes du Bénin.

ANNEXE

LES DIFFERENTS SOMMETS CEN-SAD

1. La première Session Ordinaire de la Conférence s'est tenue à Syrte le 14 avril 1999 avec la participation de la **Grande Jamahiriya**, du **Burkina Faso**, du **Mali**, du **Tchad**, du **Soudan** et du **Niger**. C'est au cours de cette session que l'**Erythrée** et la **République Centrafricaine** ont adhéré à la communauté.
2. La 2^{ème} Session Ordinaire de la Conférence s'est tenue à N'Djamena (Tchad) du 4 au 5 Février 2000. Y ont pris part les Chefs d'Etat des pays suivants : la Grande Jamahiriya – le Burkina Faso – le Mali – le Tchad – le Soudan – le Niger – l'Erythrée et la république Centrafricaine. Cette session a enregistré l'adhésion du **Sénégal**, de la **Gambie** et du **Djibouti**.
3. La 3^{ème} Session Ordinaire de la Conférence s'est tenue à Khartoum (Soudan) du 12 au 13 février 2001 avec la participation des Leaders et Chefs d'Etat de la Grande Jamahiriya – du Burkina Faso – du Mali – du Tchad – du Soudan – du Niger – de l'Erythrée de la république Centrafricaine - du Sénégal, de la Gambie et du Djibouti. Cette session a enregistré l'adhésion du **Nigeria**, de la **Tunisie**, du **Maroc**, de la **Somalie** et de l'**Egypte**.
4. La 4^{ème} Session Ordinaire de la Conférence s'est tenue à Syrte du 6 au 7 mars 2002 et a vu la participation des Leaders et Chefs d'Etat de la Grande Jamahiriya – du Burkina Faso – du Mali – du Tchad – du Soudan – du Niger – de l'Erythrée de la république .Centrafricaine - du Sénégal, de la Gambie et du Djibouti - du Nigeria, de la Tunisie, du Maroc, de la Somalie et de l'Egypte. Cette session a enregistré l'adhésion du **Togo** et du **Bénin**.
5. La 5^{ème} Session Ordinaire de la Conférence s'est tenue à Niamey du 14 au 15 mars 2003 et a vu la participation des Leaders et Chefs d'Etat de la Grande Jamahiriya – du Burkina Faso – du Mali – du Tchad – du Soudan – du Niger – de l'Erythrée de la république .Centrafricaine - du Sénégal, de la Gambie et du Djibouti - du Nigeria, de la Tunisie, du Maroc, de la Somalie et de l'Egypte - du Togo et du Bénin.
6. La 6^{ème} Session Ordinaire de la Conférence s'est tenue à Bamako le 15 mai 2004 et a vu la participation des Leaders et Chefs d'Etat de la Grande Jamahiriya – du Burkina Faso – du Mali – du Tchad – du Soudan – du Niger – de l'Erythrée de la république .Centrafricaine -

du Sénégal, de la Gambie et du Djibouti - du Nigeria, de la Tunisie, du Maroc, de la Somalie et de l’Egypte - du Togo et du Bénin. Cette session a enregistré l’adhésion de la **Guinée Bissau**, de la **Côte d’Ivoire** et du **Libéria**.

7. La 7^{ème} Session Ordinaire de la Conférence s’est tenue à Ouagadougou du 1^{er} au 2 juin 2005 et a vu la participation des Leaders et Chefs d’Etat de la Grande Jamahiriya – du Burkina Faso – du Mali – du Tchad – du Soudan – du Niger – de l’Erythrée de la république .Centrafricaine - du Sénégal, de la Gambie et du Djibouti - du Nigeria, de la Tunisie, du Maroc, de la Somalie et de l’Egypte. - du Togo et du Bénin, de la Guinée Bissau, de la Côte d’Ivoire et du Libéria. Cette session a enregistré l’adhésion du **Ghana** et de la **Sierra Leone**.
8. La 8^{ème} Session Ordinaire de la Conférence s’est tenue à Tripoli (Libye) les 02 et 03 Juin 2006 et a accueilli les **Comores** et la **Guinée** comme nouveaux pays membres, la communauté compte ainsi désormais 25 Etats membres.
9. La 9^{ème} Session Ordinaire de la Conférence s’est tenue à Syrte (Libye) du 1^{er} au 03 juin 2007.
10. La 10^{ème} s’est tenue à Cotonou (Bénin) les 17 et 18 juin 2008 et a accueilli la Kenya, le Cap vert et la Mauritanie.